

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

**DECRET N° 2014 – 692 DU 25 NOVEMBRE 2014**

portant adoption du budget exercice 2014  
de l'Agence Béninoise de Normalisation et  
de Gestion de la Qualité (ABeNOR).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation, du 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2014-512 du 20 août 2014 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** décret n°2014- 564 du 1<sup>er</sup> octobre 2014 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie, des Finances et des Programmes de Dénationalisation ;
- Vu** le décret n°2012-548 du 17décembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises ;
- Vu** le décret n°2010-477 du 05 novembre 2010 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Agence Béninoise de Normalisation et de Gestion de la Qualité (ABeNOR) ;
- Vu** le décret n° 2013-21 du 11 février 2013 portant nomination du Président du Conseil d'Administration de l'Agence Béninoise de Normalisation et de Gestion de la Qualité (ABeNOR) ;
- Vu** le décret n° 2011-759 du 30 novembre 2011 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Agence Béninoise de Normalisation et de Gestion de la Qualité (ABeNOR) ;
- Vu** le procès-verbal de la session du Conseil d'Administration de l'Agence Béninoise de Normalisation et de Gestion de la Qualité (ABeNOR) du 30 octobre 2013 ;
- Sur** proposition du Ministre de l'Industrie, du Commerce et des Petites et Moyennes Entreprises ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 09 juillet 2014,

HA

!

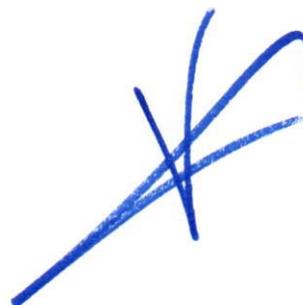
# DECRETE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Est adopté le Budget, pour l'exercice 2014, de l'Agence Béninoise de Normalisation et de Gestion de la Qualité (ABeNOR), tel qu'il est annexé au présent décret.

**Article 2** : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 25 novembre 2014

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Dr Boni YAYI**

Le Ministre de l'Economie, des Finances et  
des Programmes de Dénationalisation,

Le Ministre de l'Industrie, du  
Commerce et des Petites et  
Moyennes Entreprises,



**Komi KOUTCHE**



**Françoise Abraoua ASSOGBA**

**AMPLIATIONS** : PR : 4 ; CCI : 1 ; AN : 2 ; CS : 1 ; HAAC : 1 ; CES : 1, SGG : 4 ; MICPME : 2 MEFPD 2 ; Autres Ministères : 25 ;  
CCIB : 1 ; INSAE : 1 ; DEPARTEMENTS : 6 ; UAC - FASECG : 2 ; ENAM-ENEAM : 4 ; GCONB : 1 ABeNOR : 5 ; DGB 1 ; ATOP 3 ;  
JORB 1.

etc